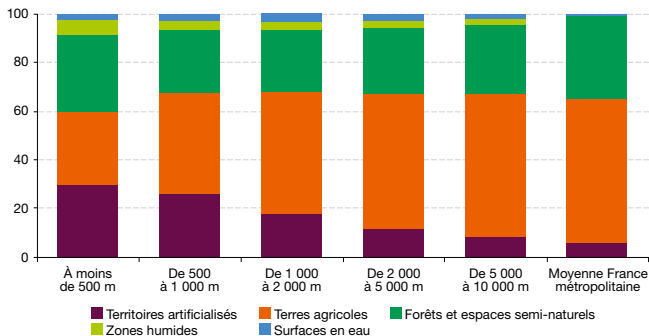


## Occupation du sol suivant la distance à la mer

### OCCUPATION DES SOLS SELON LA DISTANCE À LA MER EN 2018

En %



Champ : bande littorale en France métropolitaine de 0 à 10 km et moyenne pour la France métropolitaine.

Source : UE-CORINE Land Cover, 2018. Traitements : SDES, 2022

L'occupation du sol sur la frange longeant le bord de mer se démarque du reste du territoire métropolitain. Cette particularité s'estompe en s'éloignant du rivage. En 2018, le taux d'artificialisation à moins de 500 m du rivage atteint 30 % des terres, contre 8 % entre 5 et 10 km de la mer et 6 % à l'échelle de l'Hexagone. Le constat est inversé pour les terres agricoles qui couvrent 30 % des territoires de bord de mer contre près du double (59 %) entre 5 et 10 km de la côte (la moyenne métropolitaine étant de 60 %). Les forêts et espaces semi-naturels couvrent 31 % des territoires situés à moins de 500 m des côtes. Entre 500 m et 2 km des rivages, cette proportion est moindre (26 %). Les zones humides et surfaces en eau couvrent près de 9 % des espaces situés à moins de 500 m de la côte, et 4,5 % pour la bande entre 5 et 10 km.

Des disparités existent toutefois entre les différents territoires littoraux. À moins de 500 m de la mer, les terres agricoles des façades Manche Est-Mer du Nord et Nord Atlantique-Manche Ouest occupent plus de 40 % des terres. À l'inverse, au niveau des façades Sud Atlantique et Méditerranée, cette part représente respectivement 22 % et 8 %. Les forêts et milieux semi-naturels dominent au sud de la France, milieux à végétation arbustive et/ou herbacée en Méditerranée et forêts et espaces ouverts sur la façade Sud Atlantique. La part de ces espaces concerne 49 % du territoire proche de la côte en Méditerranée et 38 % en Sud Atlantique. Les territoires artificialisés occupent près de 30 % des espaces de bord de mer quelle que soit la façade maritime. Toutefois, des niveaux d'artificialisation plus élevés concernent la frange littorale à 500 m de la mer des départements des Alpes-Maritimes (84 %), de Loire-Atlantique (64 %), des Pyrénées-Atlantiques (61 %), du Nord (57 %) et du Var (52 %).

De 2012 à 2018, 4 850 ha ont été artificialisés sur les espaces situés à moins de 10 km de la mer (0,14 % du territoire littoral concerné). Cette surface est deux fois plus faible que lors de périodes précédentes : 9 930 ha de 2000 à 2006, et 10 250 ha de 2006 à 2012. Le rythme d'artificialisation sur le littoral demeure cependant supérieur à la moyenne de l'Hexagone où, sur la période 2012-2018, les nouvelles terres artificialisées représentaient 0,08 % du territoire, soit 42 290 ha.